

MODALITES COMPLETES DE L'OFFRE SPECIALE - « OFFRE PIRELLI x GT PASSION »

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

L'Offre spéciale « **OFFRE PIRELLI x GT PASSION** » (Ci-après « l'Offre ») est organisée par la société Pneus Pirelli SAS, société au capital de 1.515.858 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° 301 768 867, dont le siège social se situe Parc des Affaires Immeuble Rameau, ZI Paris Nord 2, 22 avenue des Nations, 93420 VILLEPINTE, (Ci-après « L'Organisateur »), du 28 février 2026 au 31 décembre 2026.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette Offre est réservée aux personnes physiques majeures étant désignées comme concurrent à minima sur un meeting du GT Passion sur l'année 2026, à l'exclusion de tous les membres du personnel des Organisateurs, ou des sociétés ayant participé à la promotion et/ou à la réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs) (ci-après désigné : « le Participant »).

ARTICLE 3 - PRINCIPE ET MODALITES DE L'OFFRE

Pour participer à l'Offre et recevoir un Welcome Pack, le Participant doit :

- 1) Être engagé à minima sur l'un des meetings du GT Passion sur l'année 2026.
- 2) Acheter quatre (4) pneumatiques Pirelli de la gamme GT entre le 28 février et le 31 décembre 2026 via IVALTO, le distributeur exclusif de la gamme Pirelli Compétition.
Il est également précisé que les 4 (quatre) Pneumatiques devront faire l'objet d'un achat simultané.
- 3) S'inscrire sur la Plateforme : (www.offrespirellicompetition.com) et fournir une preuve d'engagement à l'un des meetings du GT Passion sur l'année 2026 ainsi qu'une facture attestant de l'achat de quatre (4) pneumatiques Pirelli de la gamme GT entre le 28 février et le 31 décembre 2026 via IVALTO.

Une fois sa demande de participation reçue (Justificatif d'engagement et Facture d'achat des Pneumatiques), un contrôle de conformité sera effectué par l'Organisateur. Dès la validation de son inscription sur la Plateforme, le Participant pourra choisir de bénéficier d'un Welcome Pack Pirelli.

Le Welcome Pack comprend les dotations suivantes :

- Une casquette podium Pirelli personnalisée
- Un bonnet Pirelli
- Un porte-clés F1 Pirelli

L'Organisateur livrera le Welcome Pack dans un délai de 21 jour ouvré à l'adresse indiquée par le Participant sur la Plateforme.

L'hypothèse selon laquelle le Participant n'a pas envoyé sa facture d'achat des Pneumatiques dans les conditions précisées ci-dessus, ne constitue pas une cause légitime de renonciation à l'achat des Pneumatiques. La non-éligibilité à recevoir la dotation ne donne lieu à aucun remboursement de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 4 - DOTATIONS

Cette Offre n'est pas cumulable avec toute autre opération commerciale en cours organisée par Pirelli. Cette Offre est limitée à une dotation par Participant. La dotation est nominative.

La dotation ne pourra être ni échangée, ni reprise, ni transférée, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix, par Pirelli. Toutefois, Pirelli se réserve la possibilité de remplacer chacune des dotations remportées par une dotation d'une valeur équivalente en cas d'indisponibilité sans aucune possibilité de réapprovisionnement, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Pirelli ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou détérioration par tout prestataire de service tiers de la dotation remportée, et plus généralement si les gagnants ne reçoivent pas leur dotation.

Pirelli décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance et/ou de l'utilisation de la dotation attribuée, ce que le Client reconnaît expressément.

ARTICLE 5 - DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer à l'Offre, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant lors de leurs inscriptions sur la plateforme Pirelli Offre Compétition (NOM, PRENOM, ADRESSE POSTALE, ADRESSE MAIL, NUMERO DE TELEPHONE) et fournir une preuve d'engagement à l'un des meetings GT Passion sur l'année 2026. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement le cas échéant de leur dotation. Ces informations sont destinées à Pirelli, responsable de leur traitement, pour la seule gestion de l'Offre, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des dotations.

Pirelli se réserve le droit de demander aux Clients l'autorisation d'exploiter leurs coordonnées à des fins de prospection commerciale.

Conformément aux dispositions la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004, dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données toute personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des données personnelles la concernant auprès Pirelli. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Pneus Pirelli SAS – Service Trade Marketing - Immeuble Rameau, Paris Nord 2, 22 avenue des Nations BP 43021 Villepinte 95911 Roissy Charles de Gaulle Cedex ou par email à l'adresse suivante : DPO_West.Europe@pirelli.com. Pour toute autre question relative à leurs données personnelles, les Participants peuvent contacter le délégué à la protection des données de l'Organisateur à l'adresse suivante : DPO_West.Europe@pirelli.com et en cas de contestation, les Participants peuvent former une réclamation auprès de la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse suivante : www.cnil.fr.

Chaque Client souhaitant participer à cette Offre devra avoir préalablement pris connaissance et accepté la politique de confidentialité de Pirelli disponible sur la page destinée à l'Offre sur (www.offrespirellicompetition.com).

ARTICLE 6 - DECISIONS DES ORGANISATEURS

Pirelli se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie de l'Offre, s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation à l'Offre ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le prix aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La responsabilité de Pirelli ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

ARTICLE 7 - LIMITE DE RESPONSABILITE

Pirelli se réserve le droit de refuser toute demande qui ne répondrait pas aux conditions requises par les présentes modalités de l'Offre ou s'il apparaîtrait des fraudes ou des dysfonctionnements intervenus dans le cadre de la participation. Le cas échéant, Pirelli, ou toute personne habilitée par lui à cet effet, se réserve le droit d'exiger l'original de la facture d'achat et de pose des Pneumatiques en cas de suspicion de fraude.

Enfin, il est en outre précisé que l'Organisateur ne saurait être tenu responsable du mauvais fonctionnement du réseau internet, ou de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux internautes, à leurs équipements informatiques, téléphoniques et aux données qui y sont stockées, dans le cadre de leur participation à l'Offre.

ARTICLE 8 - DROIT APPLICABLE - DIFFERENDS

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives à l'Offre doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : PIRELLI – Opération « OFFRE PIRELLI x GT PASSION » - Immeuble Rameau Paris Nord 2 - 22, avenue des Nations - BP 43021 Villepinte - 95911 Roissy Charles de Gaulle Cedex avant le 30/01/2027. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.